

**Mémoire de l'Action démocratique du Québec
de la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière
présenté à la Commission de la représentation électorale
dans le cadre de la consultation sur la réforme de la carte électorale**

par Me Guillaume Saindon

Lévis, vendredi le 30 mai 2008

Messieurs les commissaires,

Il me fait plaisir de participer à la consultation relative à la proposition de modification de la carte électorale de la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière.

Je le fais bien entendu au nom de l'Action démocratique du Québec de la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière.

Comme formation politique nous avons déjà indiqué que nous ne souhaitons pas intervenir de façon législative et ainsi court-circuiter le processus de consultation entrepris par la Commission de la représentation électorale, c'est pourquoi nous nous réjouissons que vous ayez repris celle-ci.

À ce propos je me permet de citer le ministre Benoît Pelletier qui, le 13 mars dernier, déclarait à l'Assemblée nationale en réponse à une question du Parti Québécois:

« Et, cela dit en passant, si nous avions, nous, comme gouvernement, changé les règles prévues dans la Loi électorale et établi des nouveaux paramètres, vous auriez été les premiers à vous lever puis à avoir crié au tripotage politique, dans un dossier aussi délicat. »

Je dois dire que nous sommes tout à fait conscient des contraintes qui sont les vôtres lorsque vient le temps d'entreprendre le travail essentiel de révision de la carte électorale québécoise.

Ceci étant dit, je dois admettre que nous avons été déçus de la proposition faite pour la circonscription des Chutes-de-la-Chaudière.

Je ne reprendrai pas ce soir les arguments que notre député vous a livrés cet après-midi, nous y souscrivons entièrement. Le respect de la communauté naturelle est essentiel pour nous et nous espérons que vous en tiendrez compte.

Je me permets de vous faire part des critères qui ont guidés notre formation politique au sujet de la réforme proposée. En effet, notre aile parlementaire, en tant qu'opposition officielle, a clairement indiqué qu'elle ne souscrivait pas à la proposition de motion soumise par le gouvernement parce que cette motion contrevenait à nos principes en cette matière.

Je me dois de souligner que contrairement au Parti libéral et au Parti québécois, l'Action démocratique du Québec a refusé dès le départ à augmenter le nombre de circonscriptions. Nous considérons que le nombre de 125 est équitable et qu'il garantit une représentation efficace de chaque Québécoises et Québécois et ce, à la grandeur du territoire.

Toutefois, s'il devait y avoir un débat sur une proposition d'augmentation du nombre de circonscription, l'ADQ considère essentiel d'y impliquer la population. De plus, une éventuelle consultation devrait aussi porter sur la possible diminution du nombre de circonscriptions. En d'autres mots, toutes les options devraient être sur la table si jamais nous devons discuter d'une modification du nombre de circonscriptions électorales.

Il ne saurait être question pour nous de souscrire à la proposition du PLQ de créer une circonscription sur la base de critère ethnique tel que voulut dans la motion que le gouvernement souhaitait voir adopté et qui faisait clairement référence à la circonscription d'Ungava.

Le droit de vote, vous le savez, n'est en rien basé sur des critères ethniques et nous en sommes fiers, en ce sens, la création d'une circonscription à partir de critères ethniques nous apparaît être un dangereux précédent qui enverrait un mauvais message. Chaque citoyens québécois répondant aux exigences de la loi électorale peut voter, être candidat et tenter de se faire élire quelque soit son lieu de résidence, sa langue ou son

origine ethnique et nous croyons que la Commission ne doit pas s'aventurer dans une direction qui irait à l'encontre de ces principes.

Nous souhaitons, et vous n'en serez pas surpris, que l'on renforce le critère de respect des communautés naturelles, notamment dans le Nord du Québec, en Beauce et dans l'Est du Québec sans pour autant multiplier les exceptions.

C'est ainsi que la proposition faite pour Chutes-de-la-Chaudière nous apparaît passer nettement à côté de ce principe. Nous ne pouvons donc souscrire à votre nouvelle vision du comté. À la page 25 de votre rapport préliminaire, vous dites, à propos de la Capitale-Nationale et du Centre-du-Québec, vouloir mieux vous soucier du respect des limites des régions administratives, des MRC et des arrondissements. Ces bonnes intentions qui sont les vôtres pour deux régions contigües, ne sont étonnamment pas souhaitées pour Chaudière-Appalaches. Nous ne comprenons pas pourquoi.

Conformément à l'article 16 de la Loi électorale, la circonscription Chutes-de-la-Chaudière respecte le critère du 25% pour le nombre d'électeur en comparaison avec la moyenne provinciale. Dans les circonstances quels motifs peuvent baser une modification de son territoire, plus particulièrement une délimitation qui ne respecte pas les frontières municipales qui commencent à prendre racine suite aux fusions de 2002.

En conclusion, nous sommes d'opinion que la nouvelle carte électorale rejette les nombreux efforts qui ont été consentis par les autorités municipales, les institutions, les organismes et les citoyens pour créer un sentiment d'appartenance à une seule et même entité, la nouvelle ville de Lévis. Malgré les défis posés par la nouvelle ville, nous pouvons dire qu'à force de gestes bien planifiés, une unité s'est véritablement créée entre les quartiers. À nos yeux, cette unité qui nous est chère et indispensable pour notre avenir, ne serait en aucun cas encouragée par cette nouvelle carte électorale. Bien au contraire.

Comme parti politique nous souhaitons que la carte électorale reflète les communautés locales, qu'elle garantisse l'accessibilité au député tout comme une représentation équitable des différentes régions.

En agissant conformément à la carte préliminaire qu'elle a établie et visant à augmenter la population de circonscriptions avoisinantes qui sont en situation d'exception ou en situation critique pour qu'elles respectent la Loi électorale, la Commission risque de faire beaucoup d'insatisfaits au nom d'une statistique que notre circonscription respecte déjà. Par le fait même, la commission néglige de considérer les autres critères prévus à la Loi, soit principalement les communautés naturelles et les frontières des municipalités locales.

Merci.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume Saindon'. The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

Guillaume Saindon